

# E 4913

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 9 novembre 2009

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 9 novembre 2009

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Proposition de virement de crédits n° DEC 39/2009 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2009 (DNO).**

15266/09.





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 5 novembre 2009  
(OR. en)**

**15266/09**

**FIN 417**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Monsieur Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne
Date de réception:	4 novembre 2009
Destinataire:	M. Fredrik REINFELDT, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 39/2009 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2009 (DNO)

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 39/2009.

p.j.: DEC 39/2009



# COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 30/10/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009  
SECTION III - COMMISSION TITRE 17

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 39/2009

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

---

EN EUROS

## ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 17 01 Dépenses administratives du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»

**POSTE** - 17 01 04 30 Agence exécutive pour la santé et les consommateurs – Subvention pour les programmes de la rubrique 3b

CND - 490 000

## DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** - 17 02 Politique des consommateurs

**ARTICLE** - 17 02 02 Action communautaire dans le domaine de la politique des consommateurs

CE 490 000

CP 490 000

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### 17 02 02 - Action communautaire dans le domaine de la politique des consommateurs

### b) Données chiffrées à la date du 15/09/2009

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	19 800 000	16 800 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	475 200	403 200
2. Virements	0	4 500 000
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	20 275 200	21 703 200
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	15 597 622	11 831 205
	<hr/>	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>4 677 578</b>	<b>9 871 995</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>5 167 578</b>	<b>10 361 995</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>490 000</b>	<b>490 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,47 %	2,92 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année		
2. Crédits disponibles à la date du 15/09/2009		
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du renforcement

Le réexamen du marché unique, adopté en novembre 2007, a donné une impulsion à l'amélioration de la base de connaissances pour la politique des consommateurs. Les travaux sur l'évolution du tableau de bord de la consommation ont montré que l'accès aux données nécessaires sur les prix, la satisfaction et les aptitudes du consommateur, par exemple, n'était pas aisé.

L'extension de deux nouveaux contrats-cadres relatifs à des études de suivi du marché et à des enquêtes sur la satisfaction des consommateurs améliorerait notablement la base de connaissances. Le financement supplémentaire proposé permettrait d'assurer un suivi plus large des marchés à examiner, qui pourrait aboutir à l'identification d'un plus grand nombre de marchés qui ne répondent pas aux attentes des consommateurs.

## II. PRÉLÈVEMENT

### a) Intitulé de la ligne

**17 01 04 30 - Agence exécutive pour la santé et les consommateurs – Subvention pour les programmes de la rubrique 3b**

### b) Données chiffrées à la date du 15/09/2009

	<b>CND</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	5 620 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	134 880
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	5 754 880
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	5 264 880
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>490 000</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>0</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>490 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	8,72 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CND</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	
2. Crédits disponibles à la date du 15/09/2009	
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

Le mandat de l'Agence a été étendu au programme sur les consommateurs au milieu de l'année 2008. L'année 2009 est donc la première année complète durant laquelle l'Agence exerce ces activités transférées de la Commission.

Tout au long de l'année 2009, l'Agence a été chargée de lancer de nouvelles activités. Dans ce contexte, la charge de travail a constamment progressé durant l'année. Cependant, la consommation des crédits administratifs a commencé plus tard et a été plus lente que prévu initialement.

La Commission propose de transférer les crédits inutilisés afin qu'ils contribuent aux actions opérationnelles dans le domaine de la politique des consommateurs.